



CARTOGRAPHIE DES OFFRES DE SERVICE

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

contact-aract-reunion@anact.fr

QUI SOMMES-NOUS?

L'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Aract) propose, aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent, des méthodes et outils pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement la qualité de vie au travail, la qualité de service à l'usager et performance.

L'Aract Réunion est membre du réseau national Anact-Aract, qui se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, établissement public administratif fondé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail et de 16 associations régionales (Aract).

L'Aract est au service des entreprises de La Réunion et des partenaires sociaux régionaux. Son Conseil d'Administration est composé de représentants d'organisations d'employeurs et de salariés.

Son équipe opérationnelle accompagne les salariés et les employeurs dans les projets pour :

- Améliorer la situation dans l'emploi, les situations de travail, la performance globale de l'entreprise ;
- Aider à résoudre des problèmes en conciliant les Ressources Humaines, l'Economique, la Technique, les perspectives de développement de l'entreprise ;
- Conduire les changements au regard des marges de manœuvre et des moyens mobilisables par l'entreprise ;
- Et assure le transfert de méthodologie et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'organisation du travail, de gestion des compétences, de santé au travail, de dialogue social.

Les Caisses générales de Sécurité sociale (CGSS) assurent, dans les DOM, l'ensemble des rôles de la Sécurité sociale (notamment les branches « Maladie », « Vieillesse et veuvage » et « Recouvrement »), dévolus en métropole aux URSSAF, CARSAT, CPAM et MSA. Seules les prestations de la branche « Famille » sont assurées par des CAF autonomes.

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion, organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, regroupe simultanément :

- L'ASSURANCE MALADIE qui vous accompagne tout au long de votre vie : maladie, maternité, invalidité, décès.
- L'ASSURANCE RETRAITE (Régime Général) qui calcule les retraites et assure leur paiement régulier auprès des retraités de l'île.
- LA PROTECTION SOCIALE AGRICOLE qui gère la protection sociale de la population Non Salariée Agricole (chef d'exploitation, collaborateur, aides familiaux et leurs ayants droit), le risque vieillesse de cette population et assure le recouvrement de leurs cotisations.
- LE RECOUVREMENT qui assure la collecte des cotisations destinées à financer la Sécurité sociale - la répartition de ces fonds aux organismes chargés de les redistribuer sous forme de prestations telles que les retraites, les remboursements de soins médicaux,...
- LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS qui allie de manière indissociable le conseil, la formation et le contrôle, et mène régulièrement des actions de proximité et de sensibilisation sur les risques professionnels en entreprises.
- L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE qui accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie (accès et droit aux soins, prévention de la désinsertion professionnelle,...).

TABLE DES MATIÈRES

01 L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

02 LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

03 LA CARTOGRAPHIE DES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT QVT

03.01 DISPOSITIF D'APPUI AUX RELATIONS SOCIALES

03.02 REFLEXQVT

03.03 CONSEILS ET MÉTHODOLOGIE

03.04 GUIDE DÉMARCHE QVT

03.05 TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES PROS

03.06 LA PRESTATION CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Depuis la signature de l'Accord National Interprofessionnel vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) et de l'égalité professionnelle (le 19 juin 2013), des entreprises et des branches ont réalisé des démarches de Qualité de Vie au Travail.

Ces démarches permettent de mettre en place une organisation du travail qui conditionne l'efficacité au travail et le renforcement de la prévention primaire dans l'entreprise. Tout membre d'une organisation devient donc acteur et contributeur de ces démarches à tous les niveaux.

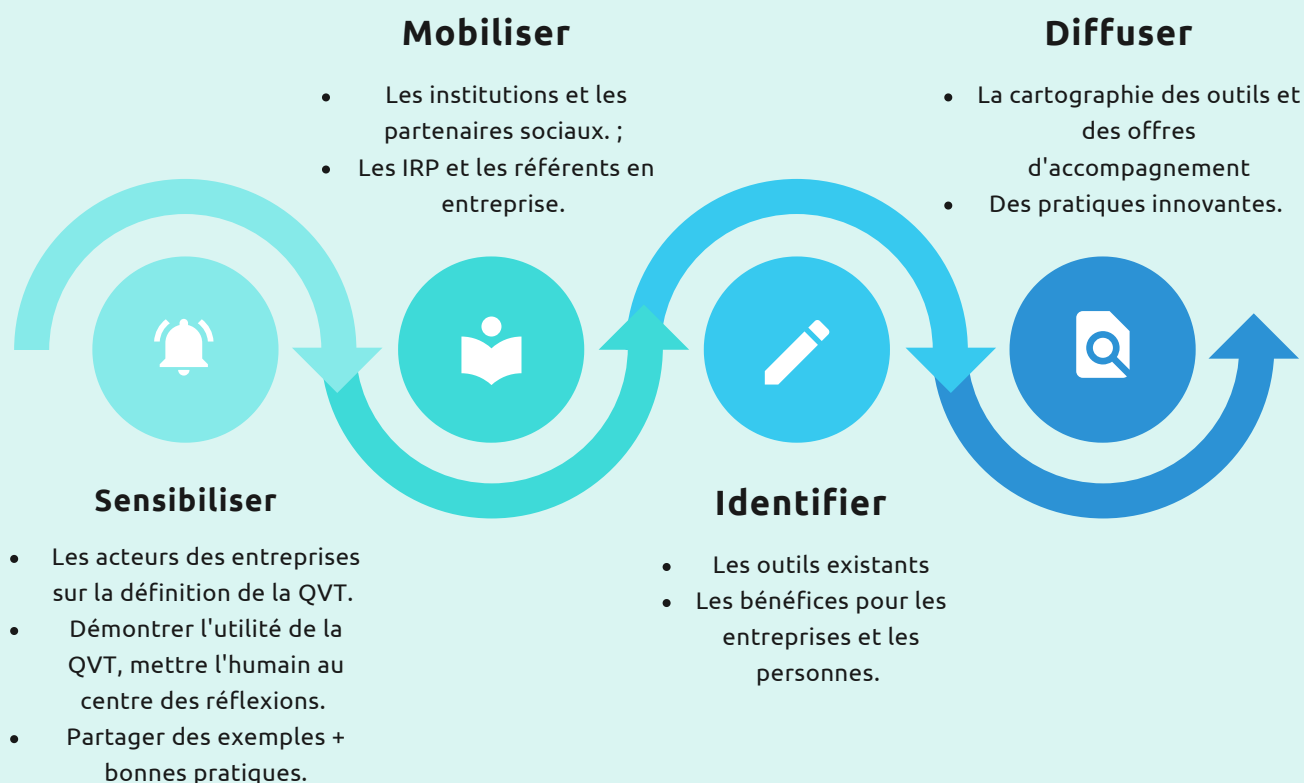
De ce fait, l'étude sur les démarches QVT mises en œuvre, réalisée par l'Aract Réunion, sur la demande de la CGSS, a mis en évidence entre autres, le besoin d'outiller et de stimuler sur les démarches menées.

C'est donc selon ce cadre que se construit l'Observatoire Régional de la QVT.

Dans un premier temps, la stratégie proposée a donc été de former un comité de pilotage avec l'ensemble des personnes volontaires. Chaque membre est ambassadeur auprès de son réseau et peut faire remonter à l'observatoire des informations à capitaliser, partager, valoriser.

Ainsi, ce document permet de rendre visibles l'offre d'accompagnement concernant la QVT et des acteurs à contacter, ainsi que des exemples types pour démontrer l'intérêt de la QVT pour le développement des entreprises et de la santé au travail.

LES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA QVT



QUI PARTICIPE ?

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

Laurence PAYET (CGSS)

Eric MATZ (CGSS)

Serge THOMAS (CGSS)

Janick LAURET (CGSS)

Jacques BHUGON (CGSS)

Mickaël LANGEVILLIERS (CGSS)

Christelle LIM-SU-KWAI (DEETS)

Florence BEDIER (ARS)

Henrico ICHANE (AURAR)

Karima BADAT (CCI)

Pascal LAPORTE (SISTBI)

Guillaume BRIONNE (ANFH)

Aida PERICHON (ALEFPA)

Thomas PETIT (Université)

Laurent THIERY (Université)

Patrick ISSARTELLE (Anact)

Corinne DUBOIS (Aract)

Thomas JACQUOT (Aract)



01 | LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La Qualité de Vie au Travail (QVT), effet de mode ou réel enjeu pour les entreprises? Accompagner des projets de changement, améliorer la performance, fidéliser les salariés en répondant à leurs attentes, trouver de nouvelles façons de résoudre des problèmes récurrents,... Les raisons ne manquent pas de s'engager dans des démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail.

La QVT est une démarche qui implique toute l'entreprise. Son objectif est de permettre aux salariés de faire un travail de qualité dans de bonnes conditions et répondre ainsi aux préoccupations économiques et sociales de l'entreprise.

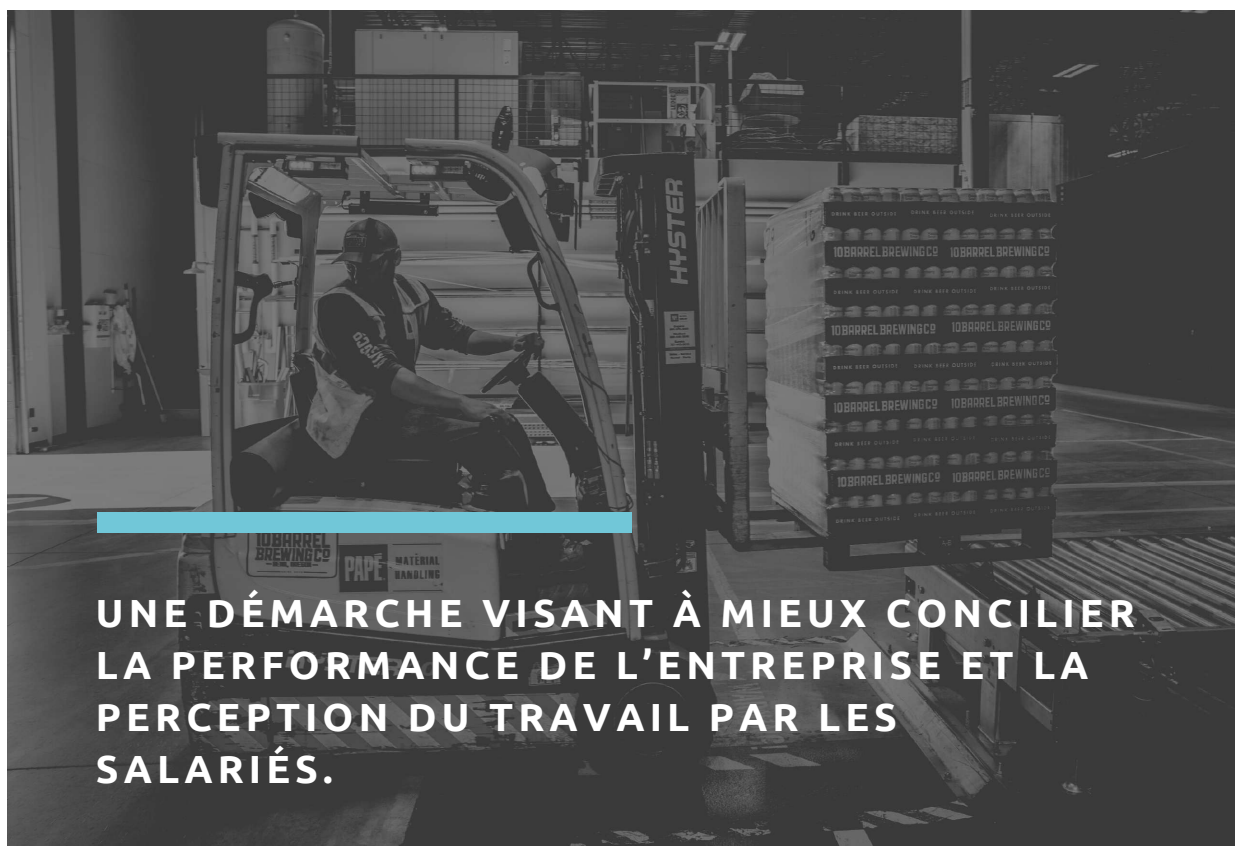
En effet, lorsque vous permettez à vos équipes de faire du bon travail, vous favorisez durablement la performance de votre structure (économique, sociale, technique, organisationnelle, humaine...).

L'Aract Réunion intervient auprès des entreprises afin de leur permettre de réaliser un état des lieux de leurs acquis en matière de qualité de vie au travail et des axes à travailler. Cet appui peut prendre la forme d'informations sur le sujet, de formations et aussi d'outillages (au travers de support ludopédagogiques).

UN ENJEU INCONTOURNABLE POUR LES ENTREPRISES

Bien qu'il s'introduise de plus en plus dans les entreprises, le concept de QVT n'est pas nouveau. Dans les années 70, il apparaissait déjà comme l'un des sujets d'actualité dans le monde du travail : comment concilier efficacité et intérêt du travail, satisfaction professionnelle et performance? Les transformations actuelles du travail - numérique, nouvelles formes d'organisation, temps de travail assouplis,... - et les attentes des salariés - articulation vie privée-vie professionnelle, recherche de sens, reconnaissance - ont largement contribué à faire de la QVT un enjeu incontournable pour les entreprises.

LES CARACTÉRISTIQUES D'UNE DÉMARCHE QVT



UNE DÉMARCHE VISANT À MIEUX CONCILIER LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE ET LA PERCEPTION DU TRAVAIL PAR LES SALARIÉS.

La démarche QVT donne à chacun la possibilité de **s'exprimer** et d'**agir** pour améliorer la façon de travailler **ensemble**.

Elle met en avant le "sentiment de bien-être perçu qui englobe l'ambiance, la culture de l'entreprise, l'intérêt du travail, les conditions de travail, le sentiment d'implication, le degré d'autonomie et de responsabilisation, l'égalité, un droit à l'erreur accordé à chacun, une reconnaissance et une valorisation du travail à effectué" (ANI, 2013).

Elle prend en compte les préoccupations de la direction, des salariés, des clients.

Ce n'est pas une démarche "en plus" : elle intègre et met en cohérence les actions déjà existantes en faveur d'une **vision partagée** de la QVT (par exemple, les actions de prévention des RPS, comme les actions d'amélioration de la qualité de service ou de production contribuent aux objectifs QVT de l'entreprise).

Le cœur de la QVT, c'est le travail et son organisation. L'amélioration de la décoration mise en place d'une conciergerie, des séances de sport ou de sophrologie en entreprise peuvent éventuellement être des compléments à une démarche QVT, mais ils ne peuvent en aucun cas la résumer.

COMMENT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ?



3 FACTEURS CONTRIBUENT À LA PERCEPTION QUE CHACUN SE FAIT DE LA QVT

- Les conditions d'emploi et de travail (espace de travail, matériel ; nature du contrat de travail ; temps de transport,...) ;
- Le contenu du travail (rythme de travail ; sentiment de réaliser un travail utile ; utilisation de ses compétences,...) ;
- La capacité de chacun à s'exprimer et agir pour améliorer son travail (discussion sur le travail et sa qualité ; travail en équipe ; soutien managérial ;...).

6 CHAMPS D'ACTION SUR LESQUELS AGIR POUR PROGRESSER EN MATIÈRE DE QVT



RÉALISER UNE DÉMARCHE QVT, COMMENT S'Y PRENDRE?

La démarche QVT s'adapte à chaque entreprise. Pour que celle-ci soit efficace, il convient de :

01

**Piloter la
démarche**

En associant les salariés et leurs représentants (comité de pilotage, groupes de travail).

02

**Cadrer la
démarche**

En partageant les attentes de chacun autour de cette démarche : en matière d'efficacité, d'amélioration de travail, de service aux clients ou usagers.

03

**Faire un
diagnostic**

Où en êtes-vous en matière de QVT dans votre entreprise ? Comment vous positionnez-vous sur les champs de la QVT ? Quelles sont les attentes de chacun ? Identifier les pistes de progrès et à expérimenter.

04

Expérimenter

Dès que possible les pistes de progrès conçues avec les personnes concernées (dans un service, à l'occasion d'un projet...) et en évaluer les effets ensemble.

05

Pérenniser

La démarche QVT vise à améliorer durablement ses effets par des expérimentations régulières selon un rythme et des sujets adaptés à votre entreprise et ses préoccupations.

02 | CARTOGRAPHIE DES OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT

Ces dispositifs peuvent permettre aux entreprises de mettre en place ou de développer leurs démarches QVT ou des chantiers engagés dans le cadre de leur QVT.

OUTILS	PORTEURS	CIBLES	SOUTIENS FINANCIERS	SOUTIENS MÉTHODOLOGIQUES
Dispositif d'appui aux relations sociales	Aract-Anact	Entreprises souhaitant être accompagnées.		✗
Reflex QVT	Anact-Aract	Entreprises et consultants		✗
Prestation Conseil en Ressources Humaines	DEETS, Aract, Opco, Medef	Entreprises de moins de 250 salariés.	✗ Conseil	
Guide démarche QVT dans les Etablissements Médico-Sociaux (EMS).	Anact-Aract	Toute EMS souhaitant se lancer dans une démarche QVT.		✗
Prévention des troubles musculo-squelettiques	CGSS	Entreprise de 1 à 49 salariés, dépendant du régime général de la CGSS.	✗ Investissement*	✗
Conseils et méthodologie	Anact	Ressources accessibles à tous.		✗
TMS HSE 974	Université de la Réunion	Toutes entreprises ou institutions.		✗

*Le financement des investissements pour les entreprises de moins de 50 salariés correspond à la SPTPE (Subvention Prévention TPE) « TMSPros Action ». La CGSS propose également le financement du conseil via la SPTPE « TMSPros Diagnostic »

03

DISPOSITIF D'APPUI AUX RELATIONS SOCIALES

RENOUER AVEC UN CLIMAT SOCIAL APAISÉ

<https://www.anact.fr/areso>

LE DISPOSITIF ARESO, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Areso est un dispositif d'appui aux relations sociales prévu afin de sortir d'impasses relationnelles et restaurer la capacité des acteurs à se parler (ex : conflit ouvert, au sein des IRP, rupture des relations professionnelles...), pour éviter la dégradation des relations et l'émergence des conflits dès les premiers signaux de tensions (ex : clans, méfiance, rumeurs, non-dits...).

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE DISPOSITIF ?

Dans des situations tendues, conflictuelles, ou en prévention, cet accompagnement permet de :

- **Créer** les conditions favorisant l'écoute et l'expression des points de vue dans un climat de confiance et de reconnaissance mutuelle,
- **Restaurer** le dialogue entre direction, représentants du personnel, encadrement et personnel(s) non-encadrant(s),
- **Retrouver** la capacité à débattre, faciliter la concertation, se donner de nouvelles règles de fonctionnement et d'échanges,
- **Construire** les bases d'un dialogue social constructif et durable.



APPUI AUX
RELATIONS
SOCIALES

Dispositif d'Appui aux relations sociales en entreprises

DISPOSITIF ARESO

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE DISPOSITIF ? (SUITE)

Les accompagnements sont menés par des facilitateurs, un binôme d'intervenants experts. Ils nécessitent l'accord de la direction et des représentants du personnel. Formés aux relations sociales, ces facilitateurs (chargés de mission de l'Aract, consultants, agents des services du travail) adoptent une position équidistante vis-à-vis des différentes parties prenantes. Grâce à une prise en charge partielle du coût de l'intervention par les pouvoirs publics, le tarif varie selon la taille et le statut privé ou public de l'entreprise.

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Le dispositif d'appui aux relations sociales - Areso - est destiné aux entreprises souhaitant améliorer la qualité et l'efficacité de leurs relations sociales.



DISPOSITIF ARESO

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?



L'accompagnement n'est réalisé que si la direction et les représentants du personnel acceptent de s'engager, de manière volontaire, dans la démarche.



LE SUIVI

Dans l'année qui suit la fin de l'accompagnement, des réunions de suivi sont organisées afin de soutenir durablement le processus.

DISPOSITIF ARESO

Concrètement, selon la situation de l'entreprise, l'intervention d'un binôme de facilitateurs (chargé de mission Anact-Aract, consultant indépendant ou agent des services du travail) peut prendre deux formes :

- Un **accompagnement** d'appui aux relations sociales dont la durée peut varier de 3 à 12 mois selon le besoin et le contexte ;
- Une action de **formation** associant représentants du personnel et direction.

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS

Suite à des réorganisations internes importantes, une entreprise industrielle a dû faire face à des tensions relationnelles au sein des équipes dégradant la performance et la qualité de vie au travail. Elle a sollicité l'appui de l'Aract qui a proposé le dispositif Areso. L'intervention, sous forme d'un séminaire réunissant direction et représentants du personnel, a permis de dénouer les conflits, reconstruire des relations de qualité et ainsi permettre à chaque partie prenante de mieux accompagner les changements de manière concrète.

04 | REFLEXQVT

UN SITE DE MISE EN RELATION DES
ENTREPRISES AVEC LES CONSULTANTS.

<https://reflexqvt.anact.fr/fr/>

The logo for ReflexQVT features the word "Reflex" in a dark blue font and "QVT" in a red font, with a horizontal line underneath.

**TROUVER VOTRE
CONSULTANT POUR
COMBINER
CONDITIONS DE
TRAVAIL ET
PERFORMANCE.**

"REFLEXQVT", QU'EST-CE QUE C'EST ?

ReflexQVT est une plateforme en ligne, qui propose de mettre en relation gratuitement des entreprises désireuses de se faire accompagner avec des consultants spécialistes pour mener une démarche QVT, telle que prônée par le réseau Anact-Aract.

Au-delà de ses fonctionnalités de mise en relation, ReflexQVT se singularise sur plusieurs dimensions :

- Une offre de conseil en qualité de vie au travail qui fait référence aux méthodes et principes du réseau Anact-Aract éprouvés depuis près de 10 ans.
- Une animation régionale des consultants qui va contribuer à professionnaliser les pratiques selon une approche collaborative.
- La mise à disposition de ressources et d'outils spécifiques à ReflexQVT telles que le guide « Choisir et collaborer avec un consultant pour réaliser sa démarche qualité de vie au travail » ou les quatre modules interactifs sur la QVT.

REFLEXQVT

A QUI S'ADRESSE CETTE PLATEFORME ?

ReflexQVT est une plateforme disponible pour les entreprises et pour les consultants.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE REFLEXQVT?

Pour les entreprises, ReflexQVT permet de trouver un consultant, en proposant une offre de conseil de qualité. Selon la charte d'engagement, les consultants s'engagent à respecter les principes et méthodes du réseau Anact-Aract. L'offre est actualisée car les consultants doivent se réinscrire chaque année (date anniversaire de leur inscription). Les profils des consultants sont très détaillés et illustrent concrètement leurs références.

Pour les consultants, l'inscription sur ReflexQVT vous permet de créer votre compte ainsi que votre profil visible par les structures en demande de conseil et d'accompagnement.

REFLEXQVT, POUR LES ENTREPRISES

Quelles sont les démarches à suivre afin d'avoir accès à REFLEXQVT?

1

S'INSCRIRE

Je m'inscris afin d'accéder à toutes les fonctionnalités et ressources de ReflexQVT.

2

RECHERCHER

Je recherche des consultants et j'identifie mes consultants favoris.

3

FORMULER

Je formule une demande de mission. Je la conserve en mode brouillon le temps de finaliser. Lorsque ma demande est prête, je l'adresse à un ou plusieurs consultants à partir de leur profil.

4

RÉPONDRE

Je réponds aux éventuelles questions des consultants.

5

CONTACTER

Je prends contact avec le ou les consultants sélectionné(s).

6

EVALUATION

A l'issue de la mission, j'évalue sur ReflexQVT la mission réalisée par le consultant. Le représentant salarié de ma structure effectue son évaluation de la mission en parallèle.

Pour les entreprises, afin de trouver un consultant, 3 possibilités s'offrent aux entreprises :

- Une recherche selon les 3 critères (lieu, secteurs d'activités du consultant, mots-clés),
- Une recherche par région
- Une recherche à partir des derniers consultants inscrits.

Il est ensuite possible d'affiner votre recherche avec 3 critères supplémentaires : ses champs d'intervention QVT, ses méthodologies d'intervention et son expérience.

REFLEXQVT, POUR LES CONSULTANTS

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE AFIN D'AVOIR ACCÈS À REFLEXQVT?



Pour les consultants, afin de répondre à une demande, vous avez 3 possibilités :

- « Je réponds à la demande »,
- « Je refuse la demande »
- « Je pose une question ».

Dans tous les cas, une fenêtre de messagerie vous permet d'échanger avec l'entreprise. Lorsque vous acceptez de répondre favorablement à cette demande, il n'est pas exigé de proposition technique. C'est à vous de définir votre niveau de réponse selon la précision de la demande exprimée.

05

CONSEILS ET MÉTHODOLOGIE

RESSOURCES TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE DE L'ANACT.

<https://www.anact.fr/>

DE QUOI S'AGIT-IL?

Les ressources, disponibles sur le site internet de l'Anact, regroupent des sources d'informations concernant la qualité de vie au travail.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CES RESSOURCES?

1

Comprendre les repères et les enjeux de la qualité de vie au travail,

2

Appréhender les spécificités de cette démarche.

3

S'approprier des outils,

4

Se former et s'informer,

5

Se renseigner sur les accompagnements disponibles.

CONSEILS ET MÉTHODOLOGIE

A QUI S'ADRESSE CETTE PLATEFORME ?

Ces ressources sont accessibles gratuitement à tous, pour toutes entreprises ou toutes personnes désireuses d'en savoir plus sur la Qualité de Vie au Travail.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Ces ressources sont disponibles, en se rendant sur le site de l'Anact, <https://www.anact.fr/>, sous la forme d'outils et de jeux, de publications, de revues, de cas d'entreprise, de vidéos et de webinaire.

TEST 360° SUR LA QVT

En guise d'exemple, sur le site internet de l'Anact, vous pouvez, entre autres, y trouver des tests, comme celui du 360° sur la QVT. Ce test vous permet de faire un autodiagnostic en situant en 10 minutes votre structure sur les 6 champs de la qualité de vie au travail.

Vous serez amené à répondre à des questions telles que « concernant les relations au travail et le climat social (ambiance de travail, informations sur la structure, organisation des réunions, etc.), diriez-vous que la situation de votre structure est... », avec 4 choix de réponses (allant de « très satisfaisante » à « pas du tout satisfaisante »).

A la fin de ce court test, vous obtiendrez une représentation graphique des résultats, ainsi que quelques commentaires pour vous aider à interpréter ces derniers. Il est bon de noter que pour obtenir la photographie la plus juste de votre structure, il est primordial de croiser différents points de vue (direction, managers, représentants des salariés, etc.).

06

GUIDE DÉMARCHE QVT

Dans les établissements médico-sociaux.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/gqvt_interactif.pdf

QU'EST-CE QUE LE "GUIDE DÉMARCHE QVT"?

Ce guide relate les démarches de qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux (EMS). Il s'appuie sur les expériences de terrain menées dans les EMS de l'ensemble des régions de France, collectées dans le cadre des "actions collectives innovantes et apprenantes" (ACIA).

QUEL EST L'OBJECTIF DE CE GUIDE ?

L'objectif est d'explorer de nouvelles approches, en s'appuyant sur le trio "direction, salarié, organisation syndicale" pour chaque structure et sur une mise en relation de divers établissements, afin d'identifier les conditions propres au développement de la QVT. Ce guide vise à promouvoir et à généraliser sur l'ensemble du territoire les démarches QVT.

Il s'appuie sur la pratique du réseau Anact-Aract dans la mise en œuvre des démarches collectives d'amélioration de la QVT, en l'adaptant aux réalités professionnelles des EMS : impact au niveau des établissements, du dialogue social, des dynamiques territoriales, des outils et méthodes déployés, des effets (sociaux, qualitatifs, économiques,...) qui sont potentiellement positifs sur la performance de l'organisation, la qualité du service public et la santé au travail des agents et des managers.



GUIDE DÉMARCHE QVT

Dans les établissements médico-sociaux.

A QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Ce guide s'adresse à toute personne, décideurs, professionnels ou non spécialistes, souhaitant se lancer dans une démarche QVT.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Ce guide est disponible en ligne à l'adresse suivante : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/gqvt_interactif.pdf. Il propose des exemples concrets sous forme de fiches pratiques courtes qui reprennent les étapes et jalons de la démarche QVT, apportent des connaissances de base sur cette notion et des outils méthodologiques pour la conduite de projet. Il se veut le plus accessible, pratique et opérationnel possible.

SAVOIR OÙ EST MON ÉTABLISSEMENT SUR LA QVT

A titre d'exemple, dans ce guide, vous pouvez retrouver un questionnaire fourni permettant de savoir où se trouve votre établissement concernant la QVT. Vous serez invité (direction, représentants du personnel, représentants métiers, etc.) à répondre séparément aux questions puis à comparer vos réponses. Cela vous permettra d'identifier les écarts de perception mais également des leviers ou des capacités non imaginés au départ. Vous trouverez des questions telles que « la direction et les représentants du personnel souhaitent clairement s'engager dans une démarche QVT (engagement exprimé en CSE, en réunion d'équipe...) », « les personnes (managers comme non managers) pourront dégager du temps pour s'impliquer dans la démarche », par exemple. Vous serez amené à y répondre par « oui » ou par « non ». A l'issue de ce questionnaire, vous devrez calculer votre score, en additionnant les chiffres correspondant à vos réponses. Une grille d'analyse des résultats vous sera fournie.



07

PROGRAMME TMS PROS : PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<https://www.ameli.fr/la-reunion/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms/demarche-tms-pros>

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME TMS PROS?

Il s'agit d'une démarche efficace et reconnue afin d'aider les entreprises à réduire l'impact des troubles musculo-squelettiques (TMS). Le TMS PROS est un outil de pilotage de votre projet de prévention des TMS.

QUEL EST L'OBJECTIF DE CET OUTIL ?

Le but est d'agir sur les TMS en s'appuyant sur une démarche de prévention des TMS développée par l'Assurance Maladie (Risques professionnels). Cette démarche vise à diminuer l'impact des TMS et à développer la performance des entreprises (gain d'efficacité, baisse de l'absentéisme, meilleure cohésion sociale, etc.).

A QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME TMS PROS?

Le programme TMS PROS est une démarche de prévention ouverte à toutes les entreprises. Chacune peut trouver les outils et la présentation des différentes étapes sur [ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise). Parallèlement, certaines entreprises ont été sélectionnées par les caisses régionales afin de bénéficier d'un accompagnement renforcé et spécifique.

Vous n'avez rien à payer pour pouvoir avoir accès au programme TMS PROS. Cependant, un investissement dans du matériel ou des formations sera sûrement nécessaire pour pouvoir diminuer les risques de TMS dans votre entreprise, sans compter les ressources internes à mobiliser. Pour vous aider à investir dans des solutions de prévention, 2 aides financières sont disponibles pour les entreprises de moins de 50 salariés : TMS PROS Diagnostic et TMS PROS Action.

LA DÉMARCHE TMS PROS

TÉMOIGNAGE DE NATHALIE GERUSSI, REONSABLE QHSE DE KNAUF INDUSTRIES

« Nous avons bien conscience que nous devons mener une action mais que ce que nous avons engagé ne fonctionnait pas (...). On était en train de baisser les bras et à ce moment-là, nous nous sommes engagés dans la démarche TMS Pros qui nous a fait prendre conscience d'autres aspects du problème des TMS qui n'étaient pas seulement biomécaniques et physiques mais qu'on pouvait aussi envisager d'autres actions (...) qui pouvaient avoir beaucoup d'effets sur la prévention des risques. »

La démarche TMS Pros fait appel à de multiples ressources présentes dans votre entreprise. Planifiée, suivie et évaluée, elle se pilote comme un projet global et vous permet de devenir autonome en matière de prévention des TMS.

La démarche se décline en un parcours constitué de 4 étapes. À chaque étape vous bénéficiez de méthodes, d'outils adaptés à la situation de votre entreprise ainsi que des témoignages d'entreprises qui ont mené cette démarche.

Réparties tout au long des 4 étapes de la démarche, les 28 questions du parcours TMS Pros vous aident à structurer votre projet de prévention et vous accompagnent dans la montée en autonomie de votre entreprise. En utilisant cet outil destiné à toutes les entreprises, vous allez progresser efficacement et à votre rythme dans la prévention des TMS.

Le plus : à chaque question du parcours, une infobulle vous donne des explications et des astuces.

COMMENT Y AVOIR ACCÈS ?

01

**SUIS-JE CONCERNÉ
PAR TMS PROS ?**

02

**PAR QUOI
COMMENCER ?**

03

COMMENT AGIR ?

04

QUELS RÉSULTATS?

DESRIPTIF



SUIS-JE CONCERNÉ PAR TMS PROS?

01

Cette étape consiste à s'engager dans la démarche, à mener un état des lieux et à rassembler vos informations, vos indicateurs, au sein d'un tableau de bord (maladies professionnelles reconnues, accidents du travail liés à la manutention manuelle, restrictions médicales, absentéismes, etc.). Afin d'obtenir un suivi régulier qui contribuera au pilotage de vos actions, 3 outils vous seront proposés : un modèle de tableau de bord TMS (prérempli) ; un tableau de bord TMS (vierge), un outil d'évaluation de la démarche de prévention des TMS, un quiz secteur sanitaire social est proposé si vous êtes concerné.

4 FACTEURS DE RÉUSSITE

- Vous avez décidé d'engager de votre entreprise dans une démarche de prévention des TMS ;
- Vous avez identifié l'état de santé et de performance de votre entreprise ;
- Vous avez réalisé un tableau de bord permettant un suivi régulier ;
- Vous avez évalué votre situation actuelle.

02

PAR QUOI COMMENCER?

L'étape 2 consiste à formaliser votre projet de prévention des TMS, à identifier les compétences nécessaires au sein de votre entreprise et à dépister les situations de travail prioritaires.

4 FACTEURS DE RÉUSSITE

- Vous avez formalisé l'engagement de votre entreprise ;
- Vous avez évalué les compétences présentes dans votre entreprise et décidé d'acquérir les compétences nécessaires ou de faire appel à des compétences externes ;
- Vous avez informé et mobilisé vos salariés ;
- Vous avez identifié les situations de travail prioritaires et vous avez élaboré une note de cadrage de votre projet.

03

COMMENT AGIR ?

Vous menez un diagnostic sur les situations de travail les plus à risques et vous mettez en œuvre un plan d'actions. Vous avez dans l'étape précédente rédigé votre engagement, identifié les compétences nécessaires et les situations de risques présentes dans votre entreprise. L'étape 3 consiste à effectuer l'analyse de la situation la plus « à risque » en matière de TMS et à établir un plan d'actions concrètes.

3 FACTEURS DE RÉUSSITE

- Vous avez réalisé l'analyse approfondie d'un poste prioritaire ;
- Vous avez élaboré un plan d'actions ;
- Vous avez mesuré les premiers effets de ce plan d'actions ;

04

QUELS RÉSULTATS?

L'étape 4 consiste à mesurer et à évaluer la démarche de prévention que vous avez mise en place dans votre entreprise. Elle vous permet de dresser un premier bilan et de poursuivre la prévention des TMS en renseignant régulièrement votre tableau de bord et en formant vos salariés. Afin d'évaluer votre progression et identifier les axes de progrès possibles, il vous sera proposé des outils, tels que l'outil d'évaluation de la démarche de prévention des TMS (utilisé en étape 1), ainsi qu'un radar d'auto-évaluation, par exemple.

3 FACTEURS DE RÉUSSITE

- Avez-vous mesuré les premiers effets de votre plan d'actions ?
- Avez-vous enrichi votre tableau de bord ?
- Avez-vous mesuré la progression de votre démarche ?

08

LA PRESTATION CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES (PCRH)

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET ADAPTÉ AUX ENTREPRISES.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestati-on-conseils-rh>

LA PCRH, QU'EST-CE QUE C'EST?

La Prestation Conseil en Ressources Humaines (PCRH) permet de financer une prestation sollicitée par une entreprise ou par un collectif d'entreprises et réalisée par un prestataire externe.

QUEL EST L'OBJECTIF DE LA PCRH ?

Elle vise à répondre aux besoins spécifiques des TPE-PME en matière de gestion des ressources humaines par la recherche de solutions directement opérationnelles. La PCRH doit conduire à l'élaboration avec toutes les parties prenantes de l'entreprise du plan d'action opérationnel répondant aux problématiques identifiées.

A QUI S'ADRESSE LA PCRH?

Est éligible à la prestation toute entreprise de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés ou plus. Priorité aux PME de moins de 50 salariés et aux entreprises de moins de 10 salariés. Cas particuliers : autoentrepreneurs (non éligibles au dispositif) ; structures de l'économie sociale et solidaire (entreprises d'insertion, associations...) ; examen au cas par cas, en fonction du contexte territorial et de la nature du besoin exprimé.



LA PRESTATION CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

COMMENT Y AVOIR ACCÈS ?

La PCRH vise la sensibilisation, l'accompagnement, la professionnalisation et l'outillage de la TPE-PME en matière de ressources humaines. Elle est mise en œuvre par des prestataires externes, dont l'intervention doit conduire à l'élaboration avec toutes les parties prenantes de l'entreprise d'un plan d'actions opérationnel répondant aux problématiques identifiées.

LES THÉMATIQUES D'INTERVENTION,

s'inscrivent dans les dimensions suivantes :

- Accompagnement à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise Covid-19.
- Recrutement et intégration des salariés dans l'entreprise.
- Organisation du travail.
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
- Amélioration du dialogue social.
- Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise,...

Deux modalités de prestation possibles :

- Un **accompagnement individuel** d'une entreprise.
- Un **accompagnement d'un collectif** d'entreprises issues d'une même branche ou d'une même filière, d'un même territoire (démarche interprofessionnelle) ou partageant des problématiques communes. Cette modalité est fortement encouragée car elle permet d'organiser les échanges entre les entreprises accompagnées et de favoriser le partage de bonnes pratiques dans la durée.



2 NIVEAUX DE PRESTATION CONCERNANT LA PCRH :

- Un **accompagnement court** de 1 à 10 jours d'intervention « diagnostic action » : court diagnostic individuel et personnalisé de l'entreprise, identification de la problématique et des leviers d'action, co-construction d'un plan d'actions opérationnel et immédiatement mobilisable, en lien avec tous les acteurs de l'entreprise (direction-salariés) et répondant aux problématiques identifiées.
- Un **accompagnement approfondi** de 10 à 20 jours. Objectif : approfondir l'accompagnement sur des thèmes spécifiques ou lorsque la problématique de l'entreprise est complexe.

DURÉE DE LA PRESTATION

- Nombre de jours total de conseil fixé par la DEETS en lien avec l'entreprise et sur proposition du prestataire (la durée prévisionnelle est indiquée dans la convention)
- Durée maximale d'intervention : **30 jours** pour une même entreprise ou pour un collectif d'entreprises. Échelonnement possible sur une période maximale d'accompagnement de 12 mois.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PCRH

- **Instruction** et validation de la demande déposée par l'entreprise : réalisée par la DEETS.
- **Signature** d'une convention individuelle entre la DEETS et l'entreprise ou d'une convention collective conclue par la DEETS avec un organisme porteur (OPCO, MEDEF, ...). Le prestataire peut être choisi par l'entreprise. S'il respecte les conditions requises, il fournit à l'organisme avec lequel cette prestation est assurée un dossier accompagnant la demande de l'entreprise.

FINANCEMENT DE LA PCRH :

- Possible par des fonds publics à hauteur de 50 % maximum de son coût total hors taxe.
- Part l'État : au maximum 15 000 € hors taxe (accompagnement individuel ou collectif).
- Possibles cofinancements auprès de partenaires locaux (OPCO, organisme professionnel ou interprofessionnel, chambres consulaires ou autres) dans le cadre de conventions territoriales mises en œuvre par la DEETS.
- Modalités dérogatoires dans le cadre des conséquences économiques de la crise Covid-19 : possible prise en charge par les aides publiques jusqu'à 100 % pour les conventions individuelles ou collectives conclues jusqu'au 31 décembre 2020, ainsi que pour les avenants aux conventions en cours signées avant le 31 décembre 2020 (part Etat plafonnée à 15 000 € HT).



09

TMS HSE 974

AIDE À L'IDENTIFICATION ET LA PREVENTION
DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES ET
DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

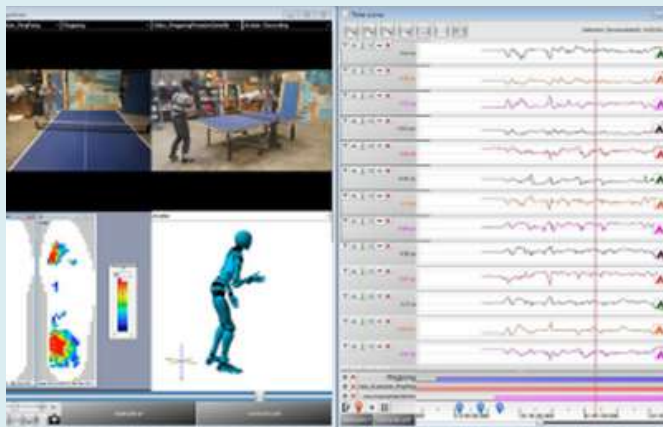
« Nous mettrons à votre disposition notre savoir-faire, nos technologies et expertises. Nous vous accompagnons dans l'ensemble de vos projets pour le diagnostic et l'amélioration des conditions de travail » assure Laurent Thiery, ancien militaire, enseignant à l'IUT de la Réunion.

TMS HSE 974, QU'EST-CE QUE C'EST ?

le "TMS HSE 974" est une solution logicielle et matérielle d'aide à l'identification et la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risque psychosociaux (RPS). Cet outil, ainsi que l'expertise dont il en ressort, sont la propriété du département HSE de l'IUT de la Réunion.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE DISPOSITIF ?

Ce dispositif permet de réaliser une synthèse globale de l'ergonomie de l'ensemble de vos postes de travail grâce à des rapports clairs et complets, cibler ensuite les modifications à apporter au poste et valider avec notre cotation en temps réel des TMS. La solution TMS HSE 974 permet d'enregistrer et d'analyser les postes de travail dans votre environnement de production, basée sur une captation précise des mouvements des opérateurs.



Des mesures 3D en temps réel.

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Le TMS HSE 974 s'adresse à toutes entreprises ou institutions. Cet outil et l'expertise qui y est accordée, peuvent être mises à disposition des entreprises par le biais d'une convention HSE de l'IUT de la Réunion.

L'UTILISATION DE TMS HSE 974

L'utilisation de TMS HSE 974 se fait grâce à ces différents capteurs confortables et sans fil, équipée de 10 capteurs mesurant les angulations des membres du corps, de capteur EMG et ECG, Respiration, GSR, Force... ainsi qu'avec tous les autres capteurs compatibles CAPTIV, elle permet une mobilité complète et une liberté totale de mouvements.

Cette méthode offre l'avantage de n'avoir aucune limite de portée garantissant l'intégrité des données capturées. Chaque capteur est composé d'un gyroscope, d'un accéléromètre ainsi que d'un magnétomètre (chacun sur 3 axes), nos algorithmes de croisement de données reproduisent chaque mouvement de l'utilisateur sur un avatar 3D. La technologie TMS HSE 974 issue de matériel de précisions de TEA ERGO en collaboration avec l'INRS, TMS HSE 974 développe des solutions de métrologie pour la sécurité au travail.

On vous met à votre disposition : notre savoir-faire, notre technologies et expertises. On vous accompagne dans l'ensemble de vos projets pour le diagnostic et l'amélioration des conditions de travail.

QUI CONTACTER ?

yanis.caro@univ-reunion.fr
laurent.thiery@univ-reunion.fr

NATUREL ET CONFORTABLE

100% MODULAIRE

MOTION TRACKING, MAIS PAS QUE !

VISUALISATION EN TEMPS RÉEL

AUCUNE LIMITE DE PORTÉE

MESURE EN TEMPS RÉEL

LOGICIEL D'ANALYSE COMPLET

DÉPLACEMENT ET POSITION 3D

ANTHROPOMETRIE

EXPORT DES DONNÉES EN FORMATS MULTIPLES

COMPATIBILITÉ REALITÉ VIRTUELLE (A VENIR)

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Cette formation vise à outiller les responsables d'établissement (ou leur délégataire) afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission de pilotage de la démarche de prévention des risques professionnels

Formation à destination des dirigeants d'entreprises

Thèmes abordés

LES ENJEUX : être capable de mesurer les enjeux de santé et sécurité au travail vis à vis de la performance de l'entreprise

LA DÉMARCHE PRÉVENTION : être capable d'initier une démarche de prévention des risques professionnels

LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION : être capable de piloter une démarche de prévention des risques professionnels

Méthodes pédagogiques utilisées

Les 3 modules d'autoformation sont composés d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information et d'apports pédagogiques, exercices auto-évaluatifs, témoignages de dirigeants. Un «Quizz» évaluatif devra être réalisé à la fin de chaque module.

**Autoformation
en ligne,
7 heures,
GRATUIT !**

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à prevention@cgss.re, un identifiant et un mot de passe vous seront attribués



Découvrir notre page de formation

<https://formation-prev.fr/cgss-reunion>

CHARTRE DES PARTENAIRES

<https://www.preventionpro974.re/>



**ACADÉMIE
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADÉMIE DE LA RÉUNION

Le service académique de prévention des risques professionnels (service santé et sécurité au travail) est placé sous la responsabilité de l'inspecteur santé et sécurité au travail du Rectorat.

<https://www.ac-reunion.fr/>



CGSS Réunion

CGSS RÉUNION

La Direction de la Prévention des Risques Professionnels (DPRP) de la CGSS a pour mission de développer et de coordonner la prévention des risques d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles dans les entreprises.

<https://www.cgss.re/>

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉUNION

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de La Réunion dispose d'un Pôle Prévention des risques professionnels organisé en plusieurs services. Son offre de service en matière de Prévention des risques professionnels est la suivante : service de Médecine préventive ; service prévention Hygiène et Sécurité ; service Prévention des RPS ; mission handicap ; mission Ergonomie et mission Inspection.

<https://www.cdgreunion.fr/>

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉUNION

Au-delà des missions de service public dont elle a la charge, la chambre d'agriculture propose aux agriculteurs de multiples prestations couvrant l'ensemble des aspects d'une exploitation agricole. Elle propose des appuis techniques aux agriculteurs sur un large panel de cultures, du conseil (juridique, gestion, social), elle aide également les porteurs de projet à formaliser leur installation en agriculture. Elle propose tout un ensemble de formations accessible à un public d'agriculteur ou non. Enfin, la chambre d'agriculteur intervient auprès des collectivités et d'autres institutions afin d'émettre des avis, d'apporter une expertise sur des projets de territoire.

<https://www.reunion.chambagri.fr/>



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
GIRONDE

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Rendu obligatoire par le décret du 05 novembre 2001, la réalisation du document unique s'impose à l'ensemble des entreprises ayant au moins un salarié ou un apprenti. Ce document formalise par écrit, les risques encourus par les salariés dans l'exercice de leur activité. Voici pourquoi la chambre de métiers et d'artisanat (CMA) de La Réunion appelle les chefs d'entreprises, dès la première embauche, y compris d'un apprenti, à s'emparer du sujet.

<https://www.artisanat974.re/>



Chambre
de **Métiers**
et de **Artisanat**
ILE DE LA RÉUNION

CHARTRE DES PARTENAIRES

<https://www.preventionpro974.re/>



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)

DEETS DE LA RÉUNION

La direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) de La Réunion regroupe les services de l'État mettant en œuvre les politiques publiques en direction des entreprises et du monde du travail. Le pôle Politique du travail de la DEETS intervient à plusieurs niveaux pour l'amélioration des conditions de travail et la préservation de la santé et la sécurité des salariés : programmation et coordination des actions partenariales dans le cadre du plan régional de santé au travail (PRST) : CROCT IPRP, etc.

<https://reunion.deets.gouv.fr/>



INTERMÉTRA-MÉTRAG

Intermétra-Métrag, association interprofessionnelle réunionnaise de santé au travail, est le service interentreprises de santé au travail qui s'occupe à La Réunion des salariés des entreprises ne travaillant pas dans le secteur du bâtiment et travaux publics. Pour aider ses adhérents à répondre aux règles en santé au travail apparues dans la Loi de juillet 2011, Intermétra-Métrag s'est renforcé tant d'un point de vue technique (regroupements et nouveaux locaux : à Saint-Denis à la Résidence Halley, au Port, à Saint-André rue Andropolis) que d'un point de vue humain.

SISTBI

La santé au travail Sistbi : toute une équipe de santé au service des entreprises et de leurs salariés. Nos missions pour vous aider : conseiller les chefs d'entreprise, surveiller la santé des salariés, informer, évaluer, proposer des solutions d'aménagement. En adhérant à la santé au travail Sistbi, votre entreprise pourra bénéficier d'un suivi personnalisé par un médecin du travail référent, de conseils personnalisés sur la protection de la santé de vos salariés et sur les risques liés à votre activité professionnelle, de visites médicales (embauche, reprise, périodique, etc.), d'actions de sensibilisations et de formations sur les risques professionnels (risques liés à l'activité physique, risques chimiques, risque bruit, risques routiers, port des équipements de protection individuelle, etc.), d'aide à l'élaboration du Document Unique, de l'élaboration de la fiche d'entreprise, d'une évaluation du milieu de travail (postes de travail, bruit, risques chimiques, manutention et postures, etc.), d'un service social dédié, d'animation de journée sécurité, d'animation d'actions de détection des maladies cardio-vasculaires et du diabète.

<https://www.sistbi.re/>



LA SANTÉ AU TRAVAIL
sistbi

CHARTRE DES PARTENAIRES

<https://www.preventionpro974.re/>

CCI RÉUNION

Acteur de l'économie réunionnaise, organisme consulaire reconnu, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Réunion fait partie du réseau CCI Entreprendre en France. Elle accompagne ainsi les entreprises dans les domaines règlementaires, juridiques, fiscaux et sociaux. Au titre de la QVT, elle propose aux créateurs d'entreprise, lors de la formation "5 jours pour entreprendre", une intervention de la CGSS sur la prévention des risques professionnels. Dans le cadre de sa politique de proximité, il est naturel pour la CCI Réunion d'être acteur de la QVT. Ceci afin de sensibiliser et d'apporter l'essentiel de l'information à ses ressortissants, en partenariat avec les acteurs locaux et nationaux, notamment lors d'opérations collectives (colloques, salons, ateliers, webinaires...). Par ailleurs, La CCI Réunion propose une offre autant sur la formation initiale, que dans plusieurs domaines techniques qui correspondent concrètement aux besoins des entreprises.

<https://reunion.cci.fr/>



UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Convaincu que les compétences professionnelles et les comportements humains sont au cœur de l'amélioration des performances des organisations, l'Université de La Réunion (UR) propose une offre de formation qui se diversifie dans le domaine de la prévention, de la santé, de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement. Cette offre de formation permet notamment aux étudiants d'accéder à des diplômes de niveau 5 (Bachelor Universitaire de Technologie BUT HSE, ex DUT HSE), de niveau 6 (comme les licences professionnelles QHSSE avec deux parcours PGRSSE et MIQSE), de niveau 7 (master Risques et Environnement), de niveau 8 (Préparation du doctorat), ainsi que des diplômes propres à l'UR comme le DU Prévention des risques professionnels. Bien que ces diplômes soient accessibles par la voie de la formation initiale, nombre d'entre eux sont également accessibles par la voie de l'alternance ou par la voie de la VAE/VAPP. Elle permet également aux étudiants de participer aux efforts des entreprises dans le cadre des stages et des projets tuteurés et de mettre à contribution les outils pédagogiques et technologiques disponibles dans le cadre des activités de formation et de recherche à l'UR.



VOS OUTILS

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Aract Réunion

14, Rue Pierre-Aubert

97490 Sainte-Clotilde

02 62 41 52 32

<https://reunion.aract.fr>

contact-aract-reunion@anact.fr